

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 juin 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Étaient présents : Alain Pakosz – Jean-François Daly – Claudine Gorguet - Patrick Verdin – Rolande Grolier – Martine Roussel – Michel Koniusz - Christelle Rutkowski – Nathalie Evrard – Edouarine Pecqueur – Jean-François Delporte.

Excusés : Hervé Richard (Procuration à Claudine Gorguet)
Nadine Leclercq (Procuration à Christelle Rutkowski)
Michel Tiefenbach – Francis Senechal.

Secrétaire de séance : Jean-François Delporte.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 13/04/2016, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Délibérations

I – 1 : Par délibération du 26/06/2014, la Communauté de Communes Cœur d'ostrevent (CCCO) a décidé de se doter de la compétence « création, entretien et exploitation d'un réseau d'infrastructure pour les véhicules électriques et hybrides » Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres de la CCCO disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

II – 2 : Par délibération en date du 31/03/2016, la CCCO a décidé de se doter de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification réalisés sur le territoire des communes classées en zone d'électrification rurale » dans l'intérêt des cinq communes classées en zone d'électrification rurale (Loffre, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage et Warlaing). Conformément à l'article

L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres de la CCCO disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 3 : Vu l'accroissement des quartiers « espaces verts » et la création d'un nouveau lotissement M. le Maire propose de créer un nouveau poste d'adjoint technique de 2^e classe et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 4 : M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'adhésion de la commune au centre de loisirs d'Hornaing et à la demande de participation financière des familles, il y a lieu de compléter la délibération du 15 janvier 1964 instituant cette même régie.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 5 : Il est exposé à l'assemblée que par délibération en date du 15 janvier 1964 a été instituée une régie d'avance qui à ce jour ne fonctionne plus depuis longtemps. En conséquence et à la demande de Mme la Comptable de Somain il est demandé d'abroger cette délibération afin de supprimer définitivement la régie d'avance.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 6 : Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité, le Maire expose : Il est proposé d'offrir un cadeau aux agents titulaires partant pour mutation et retraite et ayant au moins 10 années de service dans la collectivité. L'idée générale serait de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune. Le cadeau serait d'une valeur de 250€ maximum remis sous la forme matérielle, bons d'achat ou chèques cadeau.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 7 : Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 283€ à l'Association des Parents d'Elèves afin de leur apporter une aide financière pour l'accueil des élèves de Great Milton en Angleterre.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 8 : Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500€ à l'école afin de leur apporter une aide financière dans le cadre de deux voyages pédagogiques à Wormhout et Amaury.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 9 : Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel au service technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, le maire propose à l'assemblée de délibérer sur le recrutement d'un agent à temps complet pour une période d'un an.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 10 : Le Maire rappelle au conseil municipal la décision de la commission départementale de coopération intercommunale de dissoudre le Syndicat des Communes Intéressées (SCI) au Parc Naturel Régional au 1^{er} janvier 2017 ainsi que le courrier destiné aux communes membres demandant d'émettre un avis sur la dissolution du SCI. Il propose donc d'émettre un avis favorable à cette dissolution sous certaines conditions comme la représentation de délégués au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut qui devront être intégrés au Syndicat.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 11 : Le Maire présente à l'assemblée le projet de construction d'ateliers municipaux. Il annonce également de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Département et suggère d'établir un dossier de subvention à hauteur de 50% du projet soit 182 500€ (coût prévisionnel 365 000€ht)

Le CM est appelé à se prononcer sur ladite demande de subvention par un vote à main levée.

- pour : 13
- abstention : 0
- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité

II – Désignation des jurés d'assises

Le tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale pour le stade préparatoire du jury criminel a donné les résultats suivants :

Mme MARTEL veuve FLORIS Patricia
Mme GAETANI épouse RIZZO Marie-France
Mme POTEAU Julie

III – Travaux

Les travaux de la rue Jean Jaurès sont terminés. Malgré l'importance des modifications du réseau d'assainissement, des problèmes résiduels subsistent rue Pasteur et rue Dorvillers. Monsieur le Maire a pris contact avec Noréade pour étudier les solutions complémentaires envisageables.

Les travaux de l'église se poursuivent conformément au calendrier établi.

Arrivée de Hervé Richard à 19h20 qui prend part au débat.

IV – Budget

Au 28 juin 2016 la situation budgétaire de la Commune se présente comme suit :

Investissement

Dépenses 580 893.69€
Recettes 987 329.46€ (incluant le résultat reporté 2015 de 617 680.46€ au R001 et 300 000€ au 1068)

Arrivée de Francis Senechal à 19h25 qui prend part au débat

Départ de Christelle Rutkowski excusée à 19h25. Le quorum étant toujours atteint (13 présents), les débats continuent.

Fonctionnement

Dépenses 470 096.41€
Recettes 873 364.61€ (incluant le résultat reporté 2015 de 334 225€)

L'état de consommation des crédits est conforme aux prévisions.

V : Informations diverses

- Subvention : Monsieur le Maire a établi une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la dernière tranche des travaux de l'église. Celle-ci pourrait être acceptée pour un montant de 23 000€.

- Point sur les NAP pour la période de septembre 2015 à juillet 2016

Dépenses : 18 503.19€

Recettes : 14 872.30€

Déficit : 3 630.89€

- Micro crédit personnel garanti : projet de convention de partenariat avec le CCAS de la Commune. Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Durée : 12 à 48 mois

Montant : 5 000€ maximum

Assurance décès invalidité : facultative

Frais de dossier : néant

Taux : à définir

Le CCAS aurait un rôle de détection des besoins, d'information des personnes concernées, de mise en relation avec l'association et d'accompagnement des personnes ayant obtenu un prêt

- ACOM France : P-V du conseil d'administration du 18 février 2015

- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : rapport d'activité 2015

- Conférence Intercommunale du Logement : compte rendu de la réunion d'installation
- Centre de Gestion 59 : bilan d'activité 2015
- Agence Régionale de Santé : qualité de l'eau sur le territoire de la Commune
- SIAVED : bulletin d'information n°8
- Arrêté Préfectoral portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque
- Office Régional de Santé Nord-Pas-de-Calais : n°50/51 La divergence territoriale
- CCCO : compte-rendu de la réunion sur la performance énergétique dans le parc social
- GRDF : compte rendu d'activité de la concession de Erre
- Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) : synthèse de l'accompagnement sur l'usage des produits phytosanitaires
- Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) : magazine n°66
- Rapport financier et rapport d'activité Habitat 62/59
- Département du Nord : programmation de l'aménagement sécuritaire du carrefour D13/D130 (démolition de la villa Denise prévue en septembre octobre 2016, appels d'offres en cours)

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h55. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.